



Chée de Liège 97/2 à 5100 JAMBES  
BCE : 0471.429.797 IPI : 500.713

## REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

RESIDENCE : LES IFS - Allée des Marronniers 12-14 à 5030 GEMBLoux

- 1) Interdiction de faire fonctionner des appareils électriques sur la terrasse, tels que barbecue, friteuse, appareil à grillage ou similaire électrique ou faire un barbecue traditionnel au charbon de bois.  
Attention en cas de dégâts, ceci n'est pas couvert par les assurances.
- 2) Les poubelles privées et la poubelle bio seront placées le mardi et rentrées obligatoirement pour le mercredi à 20H00. En cas de non-respect, une amende sera établie.
- 3) Les poubelles rangées dans les caves doivent être régulièrement nettoyées pour éviter la prolifération de mouches dans toute la cave. La personne qui aura occasionné ce désagrément, se verra pénalisée
- 4) Les jardinières seront accrochées obligatoirement à l'intérieur des terrasses. Les résidents sont responsables des parasols et objets susceptibles de s'envoler, placés sur leurs terrasses.
- 5) Interdiction de placer quoi que ce soit aux fenêtres de l'immeuble.
- 6) Tous les propriétaires sont responsables de l'entretien devant leur garage. Il en est de même pour ceux possédant un garage aux IFS, sans être propriétaire d'un appartement.
- 7) Obligation de dégager les locaux gaz/électricité, ainsi que les paliers, excepté les paillasons.
- 8) Les copropriétaires, les locataires et autres occupants devront toujours jouir de leurs locaux suivant la notion juridique « en bon père de famille ». De 22H00 à 7H00, la tranquillité de l'immeuble doit être totale. Ils devront veiller à ce que la tranquillité de l'immeuble ne soit, à aucun moment, troublée par le fait d'eux-mêmes ou par le fait de celui des personnes à leur service, de leurs locataires ou de leurs visiteurs. Ils veilleront particulièrement au respect par leurs enfants du présent règlement d'ordre intérieur.

Bureau et téléphone accessibles de 9h à 12h30 sauf le mercredi  
Pannes courantes - Documents administratifs hors comptabilité & vente : [info@fideli.be](mailto:info@fideli.be) - 0492/214824  
Appels de fonds & décomptes de charges - Vente: [compta@fideli.be](mailto:compta@fideli.be) - 0492/214825  
Sinistre - Relevés - Clés - Plaquettes - Identification - Dé-Emménagement : [sri@fideli.be](mailto:sri@fideli.be) - 0475/228742  
A.G. - C.P. - Pannes urgentes - Travaux & Maintenance avec suivis : [bf@fideli.be](mailto:bf@fideli.be) - 0475/228742  
IPI 500.713 – BCE 0471.429.797 -  
Urgence/Pannes en dehors des heures de bureau par SMS : 0475/228.742



Chée de Liège 97/2 à 5100 JAMBES  
BCE : 0471.429.797 IPI : 500.713

- 9) Les occupants de l'immeuble sont autorisés, à titre de simple tolérance, à posséder dans l'immeuble, des chiens, des chats et des animaux peu dommageables, à l'exclusion de tous autres animaux. Si l'animal devenait une source de nuisances par bruit, odeur, malpropreté ou dégradation, la tolérance pourrait être retirée pour l'animal incriminé, par décision du conseil de gérance.

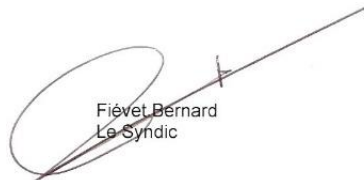
L'animal doit être sous surveillance constante. Le propriétaire de l'animal veillera à la propreté des communs et des ascenseurs.

- 10) Tout aménagement ou déménagement doit se faire par lift : interdiction d'utiliser l'ascenseur à ce sujet, ce dernier n'étant couvert par l'assurance que pour le transport de personnes. Interdiction de se faire livrer du matériel lourd, ex. Frigo, ou bien d'évacuer un lave-vaisselle via l'ascenseur.

#### 11) RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR (R.O.I .)

Nous vous rappelons de respecter les règles en matière d'utilisation des infrastructures communes prévues par le R.O.I.

- 12) Chaque propriétaire, chaque locataire, doit recevoir le R.O.I. enregistré auprès d'un notaire.



Fiévet Bernard  
Le Syndic

Bureau et téléphone accessibles de 9h à 12h30 sauf le mercredi  
Pannes courantes - Documents administratifs hors comptabilité & vente : [info@fideli.be](mailto:info@fideli.be) - 0492/214824  
Appels de fonds & décomptes de charges - Vente: [compta@fideli.be](mailto:compta@fideli.be) - 0492/214825  
Sinistre - Relevés - Clés - Plaquettes - Identification - Dé-Emménagement : [sri@fideli.be](mailto:sri@fideli.be) - 0475/228742  
A.G. - C.P. - Pannes urgentes - Travaux & Maintenance avec suivis : [bf@fideli.be](mailto:bf@fideli.be) - 0475/228742  
IPI 500.713 – BCE 0471.429.797 -  
Urgence/Pannes en dehors des heures de bureau par SMS : 0475/228.742